



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 108633

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention du M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur le niveau des universités françaises. Pour sa 3e édition, le classement des universités mondiales établi par l'université Jiao Tong de Shanghai ne prend en compte que quatre universités françaises parmi les cent meilleures mondiales et vingt et une apparaissent parmi les cinq cents premières. Bien que ce classement s'appuie sur des critères très spécifiques mais qu'il reste un référence pour les étudiants du monde entier, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse en la matière.

Texte de la réponse

En 2006, pour la quatrième année consécutive, l'institut d'enseignement supérieur de l'université de Shanghai Jiao Tong a publié le classement des universités dans le monde (Academic Ranking of World Universities - 2006). Ce classement, comme les années précédentes, n'est pas favorable aux universités et autres établissements d'enseignement supérieur français. Les critères pris en compte génèrent des biais qui peuvent expliquer, en partie, ce constat. Mais il serait vain de ne pas considérer que cette faiblesse tient majoritairement à la structuration historique du système français d'enseignement supérieur et de recherche. Conscient de cet handicap dans la compétition internationale, le Gouvernement a proposé un certain nombre de mesures dans la loi de programme pour la recherche afin de mettre en place une organisation de son enseignement supérieur et de sa recherche qui lui donneront une meilleure visibilité. Sur les 500 universités présentes dans le classement, seuls 21 établissements français apparaissent, et la première université française, Paris-VI, Pierre-et-Marie-Curie, n'arrive qu'à la 45e place. Seuls trois autres établissements apparaissent dans les 100 premiers mondiaux (Paris-XI, Paris-Sud, Strasbourg-I, Louis-Pasteur et l'École normale supérieure de Paris). Les indicateurs pris en compte pour effectuer le classement sont au nombre de 6. Ils relèvent de 4 grands critères et sont affectés d'une pondération pour la détermination du rang des établissements.

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION (en %)
Qualité de l'éducation	Nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les anciens élèves	10
Qualité de l'institution	Nombre de prix Nobel et de médailles Fields parmi les chercheurs	20
	Nombre de chercheurs les plus cités dans leurs disciplines	20
	Articles publiés dans Nature et Science entre 2000 et 2004	20
Publications	Articles indexés dans Science Citation Index, et Arts & Humanities Citation Index	20

Taille de l'institution	Performance académique au regard de la taille de l'institution (somme pondérée des cinq premiers indicateurs divisée par le nombre de « faculty member »)	10
-------------------------	---	----

Les créateurs du classement soulignent eux-mêmes certaines de ses limites, notamment, un biais en faveur des pays anglophones et des institutions de grande taille ainsi que les difficultés à définir des indicateurs adéquats pour classer les universités spécialisées dans les sciences sociales. C'est ainsi que, dans les 20 premières universités classées, se trouvent 17 universités des États-Unis, 2 universités anglaises et une université japonaise. Si les biais mis en évidence ne favorisent pas les universités françaises, ils ne suffisent pas à expliquer la faiblesse de la part relative de la France, notamment en comparaison avec les autres pays européens : la France n'arrive qu'en troisième position européenne, loin derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. On peut aussi souligner que la première université française arrive après un établissement suisse et un autre des Pays-Bas. Quant aux grandes écoles françaises, on n'en compte que deux dans ce classement des 122 premiers établissements européens : l'École normale supérieure de Paris et l'École polytechnique. L'explication de cette faiblesse tient beaucoup plus à la structuration historique du système français d'enseignement supérieur et de recherche qu'à une éventuelle faiblesse scientifique française. À cet égard, la loi de programme pour la recherche comporte un certain nombre de mesures pour faire évoluer le système français d'enseignement supérieur et de recherche vers une organisation plus conforme et comparable au standard mondial. La mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) constitue un préalable à une évolution du paysage de la recherche et de l'enseignement supérieur. Elle est chargée de l'évaluation des activités de recherche et de formation conduites par les établissements publics, quel que soit leur statut, suivant une méthodologie unique fondée sur des « comités de visite » dont la composante internationale sera marquée. Elle permettra, sur ces bases cohérentes, de parvenir à une meilleure comparabilité. Elle fournira donc un état des lieux solide pour initier les nécessaires évolutions structurelles. Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ont, quant à eux, pour objectifs de renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'initier un mouvement de rapprochements et de partenariats entre ces acteurs, afin de constituer les pôles d'excellence indispensables à la visibilité et à l'attractivité de nos institutions. Enfin en imposant l'association dans un PRES d'au moins un établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, la loi affirme la place essentielle des universités dans cette structuration de l'enseignement supérieur français.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108633

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11225

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1347